

Règlement

Structure organisatrice : La tombola est organisée par le club Littoral Escalade, association de loi 1901 affiliée à la FFME (fédération française de la montagne et de l'escalade) et déclarée à la préfecture de Dunkerque sous le numéro W594002578.

Objet de la tombola : Les bénéficiaires de la tombola permettront le financement des différents projets de l'association.

Dates : La tombola débute le mercredi 21 mai et se termine le mercredi 11 juin 2014.

Modalités de vente :

- Le prix de la case est fixé à 1 euro.
- Il faut, pour chaque case vendue, obligatoirement indiquer le nom et prénom de l'acheteur. Vous pouvez également y indiquer ses coordonnées.
- La vente doit se faire au sein de votre entourage (voisins, proches, collègues).
- Il est interdit de vendre les cases sur la voie publique.

Modalités de tirage au sort :

- Un tirage au sort aura lieu sur l'ensemble des grilles (complètes et non complètes) pour déterminer le gagnant du gros lot (bon d'achat de 50€ à valoir chez Décathlon).
- Chaque grille, dont un minimum de 30 cases a été vendu, est gagnante d'un bon d'achat de 10€ à valoir chez Décathlon Grande-Synthe.
- Le tirage au sort aura lieu à la fermeture de la tombola et les résultats seront dévoilés avant le mercredi 18 juin.
- Les lots seront remis à la personne responsable de la grille et sera en charge de le transmettre à la personne qui a gagné.

Pour les vendeurs :

- Vous avez la possibilité de prendre plusieurs grilles.
- Lorsque votre grille est complète ou à la clôture de la tombola, vous devrez remettre vos grilles et l'argent récolté à Loïc.

Pour chaque grille **entièrement** remplie, le vendeur recevra un cadeau.

Le meilleur **vendeur** de grille recevra également un **cadeau spécial... Alors à vos grilles !!!**